

**Question écrite de M. Alain KESTEMONT, Conseiller communal, à Monsieur le Bourgmestre et aux Membres du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Anderlecht sur « les problèmes de sécurité et de dégradation des escaliers menant du square Victor Voets à la place Martin Luther King »**

Deux riverains de la place Martin Luther King ont récemment fait une chute, heureusement sans gravité, suite à la dégradation des escaliers menant du square Victor Voets à la place Martin Luther King.

En effet, outre des dalles des marches et des pierres des rebardes manifestement descellées sciemment par des personnes peu respectueuses du bien public et qu'on peut retrouver à même le sol du square Victor Voets et de la rue de la Vigne, l'entièreté de la rampe du côté droit des escaliers, en venant de la place Martin Luther King, s'est effondrée sur la place en entraînant des débris de pierrailles.

La rampe, comme les débris de maçonnerie, traînent à même le dallage de la place depuis plusieurs semaines, à portée des enfants qui occupent régulièrement le terrain de jeux.

La semaine dernière, des riverains ont ramené sur la place Martin Luther King des morceaux de la rampe d'escalier trouvés au milieu de l'espace vert du square Victor Voets.

Ces dégradations de l'escalier menant du square Victor Voets à la place Martin Luther King entraînent des problèmes de sécurité pour les usagers de cet escalier, de même que l'utilisation qui est faite par certains des débris de l'effondrement de la rampe et de celle-ci en entraînent pour les riverains du quartier.

Monsieur le Bourgmestre et les Membres du Collège des Bourgmestre et Echevins pourraient-ils me faire savoir :

1°) - s'ils comptent prendre des mesures urgentes pour pallier aux problèmes de sécurité rencontrés par les riverains dans le contexte décrit, autres que la simple barrière nadar installée sur l'escalier et retrouvée la plupart du temps renversée ou sur la place, à plusieurs mètres de l'endroit où elle est supposée signaler le danger ?

2°) – si des travaux de remise en état complète de l'escalier, en ce et y compris, la réinstallation de la rampe d'accès de l'escalier, vont être entrepris d'urgence et, dans l'affirmative, quand ?



ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR

Anderlecht, le 13-07-2016

Monsieur Alain Kestemont  
Conseiller communal  
avenue Eugène Ysaye 53  
1070 BRUXELLES

**Concerne:** Votre question écrite adressée au Collège des Bourgmestre et Échevins concernant les problèmes de sécurité et de dégradation des escaliers menant du square Victor Voets à la place Martin Luther King.

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question écrite concernant l'escalier menant du square Voets à la place Martin Luther King, le Collège des Bourgmestre et Échevins porte à votre connaissance qu'effectivement les dispositifs provisoires ne résistent pas au vandalisme qui règne sur la place Martin Luther King.

Nous portons à votre connaissance que la rampe d'accès au milieu de l'escalier pose un réel problème. Il est uniquement possible de réaliser une fixation superficielle puisqu'en dessous des marches, il y a une membrane d'étanchéité du fait que la chaufferie de l'église se trouve en-dessous de l'escalier. C'est un vrai défi technique à ne pas négliger. L'installation d'une rampe "massive" n'est pas recommandée. En effet, lors de la soumission du marché 'renouvellement de l'escalier à la place Martin Luther King' le service des Travaux Publics avait demandé l'examen de l'escalier par un bureau d'étude en ce qui concerne la stabilité et toute surcharge par rapport à l'ancienne situation n'était pas autorisée.

En ce qui concerne la rampe latérale, nous envisageons un garde-corps en maçonnerie et béton sur l'alignement du mur de soutènement latéral de l'escalier. Une balustrade sera bétonnée en même temps dans le mur.

L'entrepreneur compte réaliser les travaux de réparation ainsi que les modifications à porter pour la fin du mois d'août 2016, si les conditions climatiques le permettent.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :  
L'Échevin des Travaux publics  
et des Espaces verts,

M. AKOUZ.